



Comité de l'Isère de Tennis de Table
Campus de la Brunerie
Bâtiment Aconcagua – 1^{er} étage
180 Boulevard de Charavines
38 500 Voiron
contact@ttisere.com www.ttisere.com



Règlement Sportif – COUPE MIXTE

RECAPITULATIF TECHNIQUE	
CLUB ORGANISATEUR	Qualifications: TT GRESIVAUDAN FINALES:SEYSSINS
Dates	Qualification : 06 décembre 2025 Finales : 08 mars 2026
RESPONSABLE	de Hauteclocque Donatien
Délégué	
Inscriptions	Mail à contact@ttisere.com

1. Informations Générales

1.1. Organismes :

1.1.1. TT GRESIVAUDAN pour le tour de décembre

1.1.2. SEYSSINS pour le tour de Mars 2026

1.2. Dates :

1.2.1. 06 décembre 2025

1.2.2. 08 mars 2026

1.3. Lieux :

1.3.1. Le Touvet Rue de la Montagne

1.3.2. Seyssins, 40 rue Louis Armand

1.4. Coefficient : 0,5

2. Inscriptions

2.1. Par mail au comité contact@ttisere.com

2.2. Date limite d'inscription : ATTENTION La date limite vaut pour l'ensemble de la compétition à savoir le tour de DECEMBRE ET LE TOUR DE MARS

DATE LIMITE JEUDI 27 NOVEMBRE 2025. Date et heure du mail faisant foi.

2.3. L'inscription à la compétition est de 10,00 € / équipe

3. Conditions de Participation

3.1. **Licences** : Pour participer, une licence compétition est exigée pour les participants masculins.

Pour les féminines licence compétition sauf pour les participantes au niveau DECOUVERTE. (Art 4 1 3 3 du présent règlement.

3.2. **Les participants (es) doivent être en règle avec la certification médicale.**



Comité de l'Isère de Tennis de Table
Campus de la Brunerie
Bâtiment Aconcagua – 1^{er} étage
180 Boulevard de Charavines
38 500 Voiron
contact@ttisere.com www.ttisere.com



3.3. FORFAITS :

Les forfaits non excusés seront facturés aux clubs 50 euros par équipe. Pour les excuses, les motifs valables sont identiques au critérium fédéral départemental.

4. Format et Déroulement de la Compétition

4.1. Une équipe est composée d'une joueuse et d'un joueur.

4.1.1. Cette équipe est constituée pour l'ensemble de la compétition. Aucun des membres de l'équipe ne peut être remplacé.

4.1.2. Un des membres de l'équipe peut appartenir à un autre club (ENTENTE) si son club participe avec une autre équipe.

4.1.3. Les équipes sont réparties en DEUX NIVEAUX :

4.1.3.1. DECOUVERTE : L'addition du classement des licenciés(ées) inférieur à 1500 points

4.1.3.2. COMPETITION : L'addition du classement des licenciés(ées) supérieur à 1499 points

4.1.3.3. Les participants(es) doivent être licenciés(es) COMPETITION sauf pour les féminines qui participent au niveau DECOUVERTE qui peuvent posséder une licence LOISIR.

4.2. Ordre du Jeu

4.2.1. L'ordre des parties est le suivant

A : Double mixte.

B : Simple Dames

C : Simple Messieurs.

4.2.2. La partie se joue en 3 MANCHES, TROIS ZÉRO ou DEUX UN (3 0 ou 2 1). Dans la troisième manche, changement de côté à 5 points marqués.

4.2.3. Les rencontres vont à leur terme, l'équipe marquant 5 manches sera déclarée vainqueur.

4.2.4. CONDITIONS DE JEU :

4.2.4.1. Un seul temps mort par partie par joueur ou paire

4.2.4.2. Sanctions : Afin de favoriser le fair play, les cartons sont cumulables à l'intérieure d'une même rencontre. Si plusieurs rencontres, ils sont remis à zéro entre chacune d'elles.

5. Déroulement de l'épreuve :

5.1. Le déroulement de l'ordre des rencontres sera fait sous le format de la ronde suisse, ce qui permettra aux équipes de jouer des adversaires ayant le même nombre de victoire ou défaite qu'eux à une unité près.



Comité de l'Isère de Tennis de Table
Campus de la Brunerie
Bâtiment Aconcagua – 1^{er} étage
180 Boulevard de Charavines
38 500 Voiron
contact@ttisere.com www.ttisere.com



- 5.2.** Les rencontres seront gérées avec GIRPE par un JA officiel du club accueillant et un arbitrage partagé entre les équipes (arbitres officiels ou joueurs).
- 5.3.** Les performances sont comptabilisées pour le classement individuel fédéral (sauf ceux opposant une féminine qui n'aura qu'une licence LOISIR NIVEAU DECOUVERTE).

6. TABLES et JA

- 6.1. Le comité prend en charge les tables mises à disposition par le club lors des deux journées de compétition, ainsi que les juges arbitres.**

7. Récompenses :

- 7.1. Les équipes participant à la journée finale, doivent apporter un cadeau à offrir à une autre équipe d'une valeur comprise entre 15 et 30 euros (tee shirt du club, bon d'achat chez un partenaire du club ou tout autre objet pour deux, de cette valeur).**
- 7.2. L'équipe vainqueur de chaque niveau de la coupe mixte sera récompensée.**